

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 20 JUIN 2019

Convocations adressées le 14 juin 2019

Nombre de délégués titulaires présents : 9

Nombre de délégués votants : 10

Nombre de délégués titulaires en exercice : 14

### Étaient présents :

Frédéric AUGIS ; Martine BELNOUE ; Alain BENARD ; Rabia HADJIDJ-BOUAKKAZ ; Claude CHESNEAU ; Christian GATARD ; Bernard LORIDO ; Sébastien MARAIS ; Yves MASSOT ; Brigitte PINEAU

### Absent(s) excusé(s) :

Michel GILLOT ; Marie-France BEUFILS ; Christine BEUZELIN ; Corinne CHAILLEUX ; Patrick CHALON ; Laurent RAYMOND ; Patrick DELETANG ; Wilfried SCHWARTZ ;

### Suppléants représentant leurs titulaires absents :

Rabia HADJIDJ-BOUAKKAZ pour Wilfried SCHWARTZ

### Titulaires ayant reçu pouvoir par un autre titulaire :

Frédéric AUGIS par Philippe BRIAND ; Christian GATARD par Bernard PLAT

### Secrétaire de séance :

Bernard LORIDO

**C 19/06/06 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION COLLECTIF CYCLISTE 37**

Monsieur Frédéric Augis, Président, présente le rapport suivant :

Le Plan de Déplacements Urbains adopté en décembre 2013 propose de « faire des modes actifs une solution au quotidien » et se donne comme objectif d'augmenter la part modale des cycles de 4 à 9% en 2023.

Le Collectif Cycliste 37, association adhérente de la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette) comptant 1000 adhérents en Touraine, contribue par l'ensemble de ses actions à promouvoir le développement de l'utilisation des cycles sur le territoire de la Métropole.

Le 2 juin 2019, pendant la Fête du vélo, le local du Collectif Cycliste a été cambriolé : l'outillage de l'atelier de réparation et de recyclage, la flotte de vélos nécessaire à la vélo école, les ordinateurs de l'association ont notamment été dérobés.

Afin de permettre le redémarrage dans les meilleurs délais des activités de l'association, partenaire du Syndicat des Mobilités dans de nombreuses actions de promotion du vélo, il est proposé d'octroyer à cette association une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 3000 euros destinée à l'achat d'outillage pour l'atelier (1281 visites en 2018).

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-10,

**Vu** la Délibération du 20 décembre 2018 actant l'installation du Comité du Syndicat des Mobilités de Touraine,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 3.000 € au Collectif Cycliste 37.

**Le Comité adopte à l'unanimité**

**Pour extrait conforme et  
certification du caractère exécutoire,**

**Le Président,**



A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized letters that appear to be "FAUGIS".

**Frédéric AUGIS**

